



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/217

S/18790

9 avril 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 36 de la liste préliminaire*
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 9 avril 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué commun publié par le Gouvernement du Nicaragua et la South West African People Organization (SWAPO) le 29 mars 1987 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Julio ICAZA

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Communiqué commun Nicaragua-SWAPO

Le Président de la République, commandant de la Révolution, Daniel Ortega Saavedra et le Président de la South West African People Organization (SWAPO) de la Namibie, M. Sam Nujoma, ont publié hier le communiqué commun suivant :

Sur l'invitation du Gouvernement de la République du Nicaragua, le Président de la South West African People Organization de Namibie, M. Sam Nujoma, s'est rendu en visite officielle au Nicaragua du 25 au 29 mars 1987.

Le Président de la SWAPO et sa délégation se sont entretenus avec le Président de la République, le commandant de la Révolution, Daniel Ortega Saavedra, ainsi qu'avec d'autres représentants du Gouvernement et du parti.

A tous les niveaux, les échanges se sont déroulés dans une atmosphère de fraternité, de camaraderie et de confiance qui tient à la communauté de principes et d'objectifs des deux dirigeants dans la juste lutte pour la liberté, l'indépendance et la paix dans toutes les nations du monde, quel que soit leur système économique ou politique.

Au cours des entretiens, le Président Nujoma a exposé au Président Ortega la situation actuelle de la lutte de libération, en Namibie en particulier et en Afrique australe en général. Le Président Ortega a informé son homologue des actes d'agression et d'intervention continuels du Gouvernement Reagan, qui se sert des contras pour attaquer la révolution nicaraguayenne. Les deux dirigeants étaient en accord total sur toutes les questions essentielles d'intérêt commun.

Ils ont tous deux condamné vigoureusement l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste sud-africain et la politique interventionniste du Gouvernement Reagan contre le Nicaragua, qui constituent, selon eux, des violations flagrantes du droit international.

La lutte menée par les deux peuples s'inscrit dans le contexte de principes et de droits qui sont inaliénables pour tous les peuples du monde : autodétermination et souveraineté et indépendance nationales.

Les deux dirigeants ont réaffirmé leur ferme volonté d'obtenir le démantèlement du système cruel et inhumain d'apartheid en Afrique du Sud. Ils s'accordaient pour penser que tant que le régime raciste n'aurait pas été éliminé en Namibie et en Afrique du Sud, les causes véritables du conflit en Afrique australe subsisteraient.

Ils ont déclaré que toute assistance à l'odieux régime de Pretoria devait cesser car elle encourage celui-ci dans sa politique terroriste et dans ses actes d'agression dirigés contre les pays de première ligne et d'autres pays voisins et perpétuait l'occupation illégale de la Namibie.

Le Président Ortega a réaffirmé son appui ferme et indéfectible à la lutte menée par le peuple namibien contre l'occupation coloniale brutale de son territoire et il a de nouveau rendu hommage à la direction avisée et courageuse de la SWAPO, son seul représentant authentique.

Les Présidents de la SWAPO et du Nicaragua ont condamné catégoriquement le refus du Gouvernement raciste sud-africain d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui contient un plan pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. Ils ont rejeté les efforts déployés par les Etats-Unis et le régime de Pretoria pour retarder, par le biais de leur prétendue politique d'"engagement constructif", l'indépendance de la Namibie.

Ils ont de même réaffirmé leur adhésion à la résolution 566 (1985) dans laquelle le Conseil de sécurité a déclaré que la décision de mettre en place un prétendu gouvernement provisoire en Namibie était nulle et non avenue et constituait un défi à sa résolution 435 (1978).

Ils ont rappelé les liens étroits d'amitié et de solidarité indéfectibles qui unissent les peuples namibien et nicaraguayen et se sont déclarés intimement convaincus que les justes revendications des peuples de la terre l'emporteraient sur les intérêts qui prétendaient continuer à étouffer et à réduire à néant les aspirations de liberté et d'indépendance des peuples du tiers monde.

Managua (Nicaragua), le 29 mars 1987.
